

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 heures, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stéphanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA21 170328

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Condoléances aux proches d'Étienne Ducas-Vézina • Remerciements et travail à venir • Visite du MADA • Mandat d'administratrice à la STM • Points à l'ordre du jour du CA : contributions aux organismes, bail et prêts de locaux, mesures pour les commerces, motion pour le loisir public
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<ul style="list-style-type: none"> • Souhaits des fêtes
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des prêts de locaux au 6767 Côte-des-Neiges • Multiculturalisme de la ville • Projection pour la SDC Côte-des-Neiges • Souhaits des fêtes • Événement virtuel de la communauté philippine
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des instances de concertation sectorielles • Table des organismes jeunesse • Souhaits des fêtes
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil pour les citoyens • Motion au conseil municipal concernant la participation démocratique et demande d'étude indépendante • Conseils d'arrondissement en 2022 • Mois tamoul • Vote contre le budget en arrondissement • Soutien à l'idéal de société tolérante
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Condoléances à la famille Ducas-Vézina • Action prévention suicide • Membre de la CMM – motion sur le logement de la mairesse Plante • Travail avec les commerces • Visite du père Noël sur l'avenue de Monkland et la rue Sherbrooke Ouest • Souhaits des fêtes
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements • Arrêts des services numériques de la Ville • Déneigement – Politique de déneigement • Félicitations à la SDC Côte-des-Neiges • Ordonnances à l'ordre du jour

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

<ul style="list-style-type: none"> • Nancy Azzi 	Sentier parc NDG/Patinoire parc NDG
<ul style="list-style-type: none"> • Adam Wertheimer 	Boucle pour l'autobus rue Elmhurst et voies réservées
<ul style="list-style-type: none"> • Darby MacDonald <i>Projet Genèse</i> 	Rencontre avec la mairesse
<ul style="list-style-type: none"> • Jessica Nguyen 	Fermeture du poste de quartier 11
<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Yves Popovic 	Conduite d'égout manquante sur l'avenue Godfrey
<ul style="list-style-type: none"> • Dina Husseini 	Sécurisation pour les piétons – intersection Eckers/Wilderton
<ul style="list-style-type: none"> • Jeremy Marion 	Stationnement – secteur Côte-Saint-Luc/Montclair
<ul style="list-style-type: none"> • Félicia Balzano <i>SDC Côte-des-Neiges</i> 	Promotion commerciale
<ul style="list-style-type: none"> • Elliot Coltin 	Pavage du chemin Queen-Mary
<ul style="list-style-type: none"> • Line Bonneau 	Intersection Côte-des-Neiges/Queen-Mary
<ul style="list-style-type: none"> • Simon Paquette Association des piétons et cyclistes de NDG 	Sécurité cyclable
<ul style="list-style-type: none"> • Maria Braker 	Patinoire au parc Maurice-Cullen
<ul style="list-style-type: none"> • Michael Anderson 	Accès à la station Canora
<ul style="list-style-type: none"> • Diane Chambers 	Détérioration du théâtre Empress
<ul style="list-style-type: none"> • JP Tan 	Parcs locaux
<ul style="list-style-type: none"> • Sharon Leslie 	Consultation de la communauté – théâtre Empress



• Ron Pelletier	Sécurisation de l'intersection Cavendish et Sherbrooke
• Geneviève Huftier Tabourin	Fluidité de la circulation de l'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary
• Frédéric Mercier	Patinoire au parc Maurice-Cullen
• Libby Cohen <i>Syndicat de copropriété – 7575 Westover</i>	Centre d'achat Robert-Burns
• Adam Gordon	Réfection des routes et trottoirs
• Sally DeVera	Financement de l'arrondissement

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

RÉSOLUTION CA21 170329

PROLONGATION - PÉRIODE DE QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

De prolonger la période de questions et demandes du public pour une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION - PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

• Nigel Spencer <i>Piéton Montréal Pedestrian</i>	Signalisation sur Queen-Mary (entre Victoria et Clanranald) et Décarie
• Norman Sabin	Intersection Terrebonne / Grand
• Mark Goldsmith	Patinoire au parc Maurice-Cullen

La prolongation de la période de questions et de demandes du public de 10 minutes est maintenant terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 7 minutes. La séance reprend à 21 h 20.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Sonny Moroz | <p>Demande d'organiser une rencontre en janvier concernant l'utilisation hivernale des parcs.</p> <p>Demande s'il est possible d'ajouter une 2^e minuterie pour les citoyens posant leur question en direct, et s'il est possible de faire un gros plan sur la personne qui parle pour améliorer l'accessibilité des personnes malentendantes.</p> |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA21 170330

DÉCLARATION DES ÉLU-ES - COVID-19

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

Que les membres du conseil d'arrondissement, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.01 1213930002

RÉSOLUTION CA21 170331

CONTRAT - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES - CLOS DE VOIRIE MADISON - PROJET 4

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Affleck de la Riva Architectes le contrat de services professionnels pour le projet de rénovation d'un bâtiment de service au clos de voirie Madison (contrat 4 - Projet 4), aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 66 685,50 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 337,10 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;



D'autoriser une dépense additionnelle de 16 671,38 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 96 693,98 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1216290035

RÉSOLUTION CA21 170332

CONTRAT - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES - CLOS DE VOIRIE MADISON - PROJET 5

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Affleck de la Riva Architectes le contrat de services professionnels pour le projet de construction d'une dalle et système de lavage d'équipements et matériel roulant et autres travaux de sécurisation au clos de voirie Madison (contrat 4 - Projet 5), aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 74 158,88 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 831,78 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 18 539,72 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 107 530,38 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1216290036

RÉSOLUTION CA21 170333

BAIL - 9071-7448 QUÉBEC INC. - 6585, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

La conseillère Stéphanie Valenzuela déclare son intérêt personnel et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9071-7448 QUÉBEC Inc., des locaux situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges, d'une superficie d'environ 1 595 m², à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de dix (10) ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale est de 3 948 002,35 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1216025009

RÉSOLUTION CA21 170334

PRÊT DE LOCAUX - 11 ORGANISMES - CENTRE COMMUNAUTAIRE "LE 6767"

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa
Stéphanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature de onze ententes de prêt de locaux avec onze organismes sans but lucratif occupant les locaux du Centre communautaire « Le 6767 », pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de prolongation d'un an soit jusqu'au décembre 2024, le tout représentant des recettes totales de 214 924,80 \$, toutes les taxes incluses, si applicables;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Association des parents de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 14 956,32 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt pour les locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Baobab familial, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 40 512,96 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Club de l'âge d'or « le Dragon d'or », et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 10 491,84 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Communauté vietnamienne au Canada région Montréal, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 11 784 \$ toutes taxes incluses;



D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Corporation du développement communautaire de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 6 820,32 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Femmes du monde de Côte-des-Neiges, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 20 831,52 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt pour les locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 55 591,44 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 27 773,52 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature d'un prêt de local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme le Centre de ressources de la communauté noire, et ce, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 26 162,88 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la signature pour la gratuité du local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, pour une durée de mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 0 \$;

D'autoriser la signature pour la gratuité du local occupé au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Club Ami, et ce, pour une durée de mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, le tout représentant une valeur de 0 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1218159002

RÉSOLUTION CA21 170335

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ ET CONVENTION - À DEUX MAINS INC.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias
Peter McQueen

D'accorder une contribution financière à À Deux Mains Inc., totalisant 122 067,20 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation d'une programmation « Programme - Animation de loisirs » volet J2000, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1214385018

RÉSOLUTION CA21 170336

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ ET CONVENTION - JEUNESSE BENNY

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière à Jeunesse Benny, totalisant 89 599,26 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Programme - Animation de loisirs », pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

De signer la convention suite au dépôt des états financiers vérifiés audités pour l'année 2020 après le 15 décembre 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1214385024

RÉSOLUTION CA21 170337

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES ET CONVENTIONS - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE CÔTE-DES-NEIGES - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

La conseillère Despina Sourias déclare son intérêt personnel et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'accorder un soutien financier totalisant 42 640 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Carrefour jeunesse emploi de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation jeunesse de Côte-des-Neiges pour la période se terminant le 31 décembre 2023;

D'approuver le projet de convention à cette fin;



D'accorder un soutien financier totalisant 42 640 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation d'activités liées à la concertation jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la période terminant le 31 décembre 2023;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1219160003

RÉSOLUTION CA21 170338

PROLONGATION DE CONVENTION - LES GENS D'AFFAIRES NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (BIZ NDG)

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen
Despina Sourias
Sonny Moroz

De prolonger la période de la convention jusqu'au 30 juin 2022 (initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2021) pour la contribution financière de 101 143 \$ accordée à l'organisme Les gens d'affaires Notre-Dame-de-Grâce (Biz NDG), organisme de l'arrondissement, dans le cadre du « Fonds de dynamisation des artères commerciales 2021 »;

D'approuver le projet d'addenda à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1215284012

RÉSOLUTION CA21 170339

CONVENTION ET SOUTIEN FINANCIER - SOCENV - ÉVICTIONS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa
Stéphanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu
Sonny Moroz

D'approuver la signature d'une convention de service entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser un projet visant la gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;



D'autoriser à cette fin une dépense de 114 975 \$ (taxes incluses) et de constituer une réserve de 19 545,75 \$ (taxes incluses) pour les évictions dépassant le nombre initialement prévu (100);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1218268006

RÉSOLUTION CA21 170340

CALENDRIER 2022 - SÉANCES DU CA

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, tel que soumis, le calendrier et le lieu des séances ordinaires pour l'année 2022.

Dates

Lundi 7 février

Lundi 7 mars

Lundi 4 avril

Lundi 2 mai

Mardi 7 juin

Lundi 20 juin

Mardi 6 septembre

Lundi 3 octobre

Lundi 7 novembre

Lundi 5 décembre

Le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins 10 séances ordinaires par année.

Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures.

Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie, Montréal. Toutefois, selon l'évolution de la pandémie due à la COVID-19, les séances pourraient se tenir en vidéoconférence seulement, en présentiel avec public restreint ou dans des salles mieux adaptées à la mise en place de mesures sanitaires.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1214570012

RÉSOLUTION CA21 170341

**DÉPENSE ADDITIONNELLE - TRAVAUX DE RÉFECTION - BIBLIOTHÈQUE
CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 547,04 \$, incluant les taxes, pour l'ajustement de contingences en lien avec les travaux de réfection de la chambre de télécommunication dans le cadre du projet de rénovation de la bibliothèque Côte-des-Neiges;

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1217838004

RÉSOLUTION CA21 170342

**AUTORISATION DE DÉPENSES - FOURNITURE BIENS ET SERVICES POUR
2022**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser des dépenses de la somme de 4 671 300 \$, pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), acquis dans les ententes-cadres et les services publics à la hauteur des budgets prévus pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1216954008

RÉSOLUTION CA21 170343

ORDONNANCE - ARRÊT OBLIGATOIRE - AVENUE ELLENDALE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, articles 3 et 4), l'ordonnance OCA21 17059 pour l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Ellendale en direction nord-est à l'intersection de la rue Mcshane.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1218972001

RÉSOLUTION CA21 170344

ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (R.R.V.M., chapitre P-11 modifié par le RCA20 17341, article 17.4), l'ordonnance OCA21 17060 jointe à la présente décrétant une promotion commerciale dans toutes les zones où sont autorisées les usages de la famille commerce en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, afin de permettre les abris d'attente, la vente et les cafés-terrasses dans les cours avant, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), l'ordonnance OCA21 17061 jointe à la présente permettant des enseignes temporaires du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1219223005

RÉSOLUTION CA21 170345

ORDONNANCES - PROMOTIONS COMMERCIALES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA21 17062 et OCA21 17063 jointes à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux



exigences de ces ordonnances du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA21 17064 et OCA21 17065 jointes à la présente permettant des enseignes temporaires du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA21 17066 et OCA21 17067 jointes à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1219223006

RÉSOLUTION CA21 170346

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 7 750 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection d'immeubles et pour l'achat d'équipements et dépose le projet de règlement.

40.04 1217078004

RÉSOLUTION CA21 170347

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17354

ATTENDU QUE le projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA21 17354 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

Le conseiller Peter McQueen, les conseillères Despina Sourias et Magda Popeanu votent en faveur de la proposition.

La conseillère Stéphanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.05 1216954007

RÉSOLUTION CA21 170348

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17355

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur les promotions commerciales* (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2022, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'UNE copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA21 17355 modifiant le *Règlement sur les promotions commerciales* (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2022, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1215284018

RÉSOLUTION CA21 170349

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17356

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commerciale, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2003 a adopté le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108);



ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE le règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'UNE copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA21 17356 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1215284017

RÉSOLUTION CA21 170350

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17357

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter le règlement d'emprunt RCA21 17357 autorisant le financement de 6 626 000 \$ pour la réalisation de réfection routière et de réparations mineures de trottoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1217078001



RÉSOLUTION CA21 170351

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17358

ATTENDU QUE le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changement, le règlement RCA21 17358 sur les tarifs (exercice financier 2022).

Le conseiller Peter McQueen, les conseillères Magda Popeanu et Despina Sourias votent en faveur de la proposition.

La conseillère Stéphanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.09 1214570014

RÉSOLUTION CA21 170352

PIIA - 5139, AVENUE DE COURTRAI

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa
Sonny Moroz

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049), les travaux visant l'installation d'une enseigne commerciale au 5139, avenue de Courtrai, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Division de l'urbanisme en date du 4 novembre 2021 et joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3003043182.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.10 1216290039

RÉSOLUTION CA21 170353**PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-131**

ATTENDU qu'il est convenu de conclure une entente de développement visant à définir l'ampleur des travaux dans le domaine public devant la propriété sise au 5055, rue Buchan / 5070 rue Paré (adresse projetée) et les responsabilités financières incombant au promoteur;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa
Sonny Moroz

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-131 visant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 5055, rue Buchan et la construction d'un bâtiment résidentiel de 7 à 10 étages de la catégorie H.7 (36 logements et plus) situé à l'adresse projetée 5070, rue Paré, sur le lot 2 648 720, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles du décret 2021-054 du 16 juillet 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 648 720 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II**AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment commercial existant situé au 5055 rue Buchan, la construction et l'occupation du bâtiment aux fins de l'usage de la catégorie H.7 (36 logements et plus) de la famille Habitation sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- a. articles 10 afin d'autoriser une hauteur maximale de 32 mètres et de 7 à 10 étages;
- b. article 34 afin d'autoriser une densité approximative de 4,8;



- c. articles 52 à 65 afin d'autoriser des marges avant minimale de 4,2 mètres sur la rue Paré et de 5,2 mètres sur la rue Buchan;
- d. article 123 afin d'autoriser l'usage de la catégorie H.7;
- e. article 328 afin d'autoriser un volume en saillie dans une marge à 1,7 mètre de la limite avant donnant sur la rue Buchan;
- f. article 573.4 afin d'autoriser une distance entre deux voies d'accès de moins de 7,5 mètres.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 5055 RUE BUCHAN

4. En plus des documents normalement exigés au règlement de démolition, la demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

- a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
- b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
- c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit produire :

- a) une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution, et ce, dans les 12 mois suivants la date d'entrée en vigueur de la présente résolution;
- b) une lettre de garantie bancaire correspondant à 20% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager, incluant la conservation et la protection des arbres identifiés;
- c) l'accord des propriétaires adjacents autorisant l'abattage des arbres mitoyens;
- e) un document montrant les mesures de protection utilisées pour protéger les 2 arbres privés sur les terrains voisins (arbres #6 et #8) et l'arbre public sur rue (arbre #7) ainsi que les arbres le long de la rue, comme prévu dans le document « Normes et devis pour la conservation et la protection des arbres » joint en annexe B.

La lettre de garantie bancaire que doit fournir le requérant préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation doit :

- a) garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;
- b) être délivrée par une institution financière canadienne;
- c) être irrévocable et inconditionnelle;
- d) demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie équivalente soit déposée dans le cadre de la demande de construire.

SECTION II

CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET



D'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ À L'ADRESSE PROJETÉE 5070 RUE PARÉ

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 60 %;
- b) le COS maximal du bâtiment est de 4,8;
- c) la hauteur du bâtiment ne doit pas dépasser 10 étages et 32 mètres et 7 étages et 22,5 mètres;
- d) l'aire de stationnement intérieure doit comprendre un maximum de quatre-vingt-dix (90) unités de stationnement;
- e) l'entrée principale du bâtiment et l'accès véhiculaire se situent sur la rue Paré;
- f) aucune aire de stationnement extérieure n'est autorisée;
- g) un équipement mécanique installé sur le toit doit être dissimulé par un écran architectural;
- h) un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment;
- i) le toit de la portion du bâtiment de 7 étages doit être aménagé avec une terrasse commune et être recouvert d'un substrat de croissance et végétalisé sur une superficie minimale de 250m².
- j) 13 arbres doivent être plantés sur le site.
- k) le pourcentage de verdissement en pleine terre doit être de 8% au minimum.
- l) aucun climatiseur apparent ne doit être installé sur les balcons ou les façades;
- m) 16 logements de trois chambres à coucher de plus de 96m² doivent être prévus.

SECTION III

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant les arbres, les variétés, les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site en cohérence avec les arbres publics plantés sur le domaine public;
- b) d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants:
 - 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
 - 5° la méthode de collecte privée ou publique;
 - 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

SECTION IV

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

8. La conclusion d'une entente d'infrastructure municipale relative aux travaux dans le domaine public dans l'emprise excédentaire de la rue Paré et de la rue Buchan devant la propriété sise au 5055, rue Buchan/5070 rue Paré (adresse projetée) doit être conclue préalablement à la délivrance du permis de construire.



SECTION V

DÉLAIS DE RÉALISATION

9. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 24 mois suivant la fin des travaux de construction.

CHAPITRE IV

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

10. La délivrance d'un permis de construire ou de transformation impliquant une modification au volume du bâtiment est assujettie à l'approbation préalable des plans par le Conseil d'arrondissement.

11. L'évaluation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02-17017) des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° l'expression architecturale retenue doit être adaptée à la transversalité du lot et à la trame urbaine;
- 2° l'ensemble des façades doivent être traitées de manière cohérente;
- 3° l'effet de masse créé par les volumes des bâtiments doit être atténué par le jeu de différents volumes et des textures;
- 4° les appareillages de briques sur les murs de maçonnerie doivent être privilégiés et l'utilisation de panneaux tympans métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades;
- 5° l'entrée secondaire sur la rue Buchan doit être mise en valeur par le recul des colonnes sous le volume en saillie et par une bonification du verdissement et des aménagements au sol;
- 6° Le traitement architectural du volume en saillie doit apporter une certaine légèreté au bâtiment.
- 7° les aménagements extérieurs proposés dans les deux cours avant doivent être aménagés en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
- 8° l'impact sonore et visuel des équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doit être minimisé;
- 9° le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe C.

Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorise et multiplie les interactions entre résidents.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement est favorisée;
- 2° la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux est favorisée;
- 3° les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation du toit par les occupants;
- 4° une portion significative de l'aménagement paysager est composée de matériaux perméables qui contribue à la gestion écologique des eaux sur le site;
- 5° un aménagement paysager dense permet de diminuer la visibilité d'un équipement de type transformateur sur socle (TSS);
- 6° la gestion des matières résiduelles proposée a un impact mineur sur les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires;
- 7° un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvu, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une



clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonisent avec le bâtiment.
Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace.
8° le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage et le plan de plantation proposé en annexe D.

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

«Normes et devis pour la conservation et la protection des arbres»

ANNEXE C

Implantation, élévations et perspectives projetées.

ANNEXE D

Plan d'aménagement paysager

Plan de plantation projeté

Lettres des 2 propriétaires voisins autorisant l'abattage des arbres mitoyens

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1216290025

RÉSOLUTION CA21 170354**REFUS D'ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-114**

ATTENDU que lors de sa séance du 15 septembre 2021, le comité consultatif a recommandé de refuser la demande;

ATTENDU que le projet ne respecte pas les critères d'évaluation des paragraphes 2° et 3° de l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et considérant notamment que :

- la nouvelle occupation de l'immeuble n'est pas compatible avec le milieu d'insertion puisque l'immeuble est situé au cœur d'un quartier de faible densité composé essentiellement d'habitations unifamiliales;
- la localisation de l'usage résidentiel à l'intérieur du bâtiment, au-dessus d'une aire de stationnement intérieure, ne permet pas la création d'un logement de qualité et ne s'harmonise pas avec la qualité exceptionnelle des logements du secteur;
- la proposition réduit la superficie des 3 autres logements à construire et entraîne la perte d'espace de rangements essentiels à la qualité et la fonctionnalité des unités résidentielles proposée dans le permis de transformation 3001180934-20;



- la proposition ne comporte aucune plus-value pour l'ensemble de la collectivité et du secteur;
- considérant que lors de sa séance du 15 septembre 2021, le CCU a émis un avis défavorable au projet proposé.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen
Magda Popeanu

De refuser l'adoption du projet de résolution décrit ci-dessous en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) qui aurait pour effet de permettre la transformation du bâtiment situé au 5867, chemin de la Côte-Saint-Antoine en quatre unités résidentielles.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel que défini sur le plan joint à l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories H.4 y sont autorisés.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « H.4 » de la famille habitation pour un maximum de 4 logements est autorisé.

ANNEXE A PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1216290024

RÉSOLUTION CA21 170355



DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois de novembre 2021 et toutes les dépenses du mois d'octobre.

60.01 1217479012

RÉSOLUTION CA21 170356

MOTION - IMPORTANCE DU LOISIR PUBLIC

ATTENDU QUE, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

- 1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- reconnaît que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- reconnaît l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1^{ère} Politique montréalaise du loisir public.

ATTENDU QUE le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

ATTENDU QUE, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :



- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
 - b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
 - c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
- »;

ATTENDU QUE, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10^e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU QUE la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU QUE le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU QUE tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU QUE, selon l'AQLM («Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi (...) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU QUE le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU QU'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU QUE le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (article 141), « le conseil d'arrondissement est [...] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu



Sonny Moroz

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1213571019

RÉSOLUTION CA21 170357

APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'appuyer les projets suivants afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur :

- Réfection d'infrastructures du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) : piscine/bassin de plongeon et stade extérieur;
- Aménagement de nouveaux gradins permanents pour les terrains de sports extérieurs au Campus Loyola, Université Concordia;
- Rénovation majeure de l'aréna, Collège Jean-de-Brébeuf;
- De s'engager à convenir d'une entente de service avec ces organismes afin que ces derniers demeurent accessibles à l'ensemble de la population de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1214385023

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 00.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA21 170328 à CA21 170357 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.



ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Note au lecteur : Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s.

	Prénom	Nom	Genre	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question ou commentaire
1	Nancy	Azzi	Femme		Sentiers parc NDG / Patinoire parc NDG	<p>1. À quand la réfection des sentiers piétonniers du parc NDG? Plusieurs sentiers sont dans un état pitoyable, surtout ceux qui longent la rue Marcil.</p> <p>2. Est-ce possible d'affecter un plus grand budget pour l'entretien de la patinoire au parc NDG? Depuis plusieurs années, l'entretien est très irrégulier et déficient, parfois même inexistant pendant des semaines. La demande est grandissante pour les activités extérieures, surtout dans le parc NDG.</p>
2	Adam	Wertheimer	Man		Elmhurst bus loop and bus lanes in CDN/NDG	<p>I would first like to congratulate our elected officials on this mandate. I am hoping that they will be able to rise above party politics and focus on the things that unite them (tackling housing, active/public transit, local businesses etc). I have two questions about bus service.</p> <p>1. I was looking for information on the Elmhurst bus loop. With the bus lane on sherbrooke, rush hour trips on the 105 were greatly improved, but there were still lots of lineups and not enough capacity to meet demand. I was wondering if there are plans to expand the Elmhurst loop to run articulated buses. The plot of land has been empty for at least a decade!</p> <p>2. I was wondering if there were any plans to improve bus service. The STM has released their "Mouvement Bus" plan, to greatly increase the number of bus lanes by 2025, but no specifics are out yet. In 2019, the 51 was the fifth busiest line on the island, mostly carrying NDGers to Snowdon and back, but it is often stuck behind cars on Queen Mary.</p>
3	Darby	MacDonald	Autre	Projet Genèse	Rencontre avec Projet Genèse	<p>Bonsoir Madame la Mairesse et bienvenue aux nouveaux et anciens membres du conseil,</p> <p>Projet Genèse est une organisme communautaire dans notre arrondissement qui cherche à protéger et à améliorer les droits des locataires vulnérables et des personnes à faible revenu dans le quartier.</p> <p>Nous aimerions rencontrer la nouvelle mairesse et nous présenter ainsi que notre travail. Nous vous avons contacté et nous aimerions avoir une réponse et fixer un rendez-vous prochainement. Pouvons-nous espérer que vous nous répondrez rapidement pour discuter de</p>



					ces questions importantes ?
4	Jessica	Nguyen	Femme		Closing police station 11 My question is to Peter McQueen. You supported the closing of NDG's only police station and said sending our police to Cote-st-luc would lead to better services. It has not, but many of us thought that by Valerie Plante promising to hire 250 new police officers, it would increase police visibility in NDG. Now, she says she meant most hires are to replace retiring officers. Like many, I feel cheated and deceived. What will be done by your administration and yourself to address the problem with police services in NDG?
5	Jean-Yves	Popovic	Man		Conduite d'égout manquante sur Ave Godfrey La portion de l'Avenue Godfrey au sud du Parc Leduc ne comporte pas de conduite d'égouts, ce que nous avons appris à nos dépens lors de la reconstruction de notre propriété détruite par un incendie en 2017. Les 3 propriétés adjacentes concernées (6226 et 6220 Godfrey, et 4094 Grand Blvd) sont reliées entre elles par une conduite ancienne, vétuste et percée, qui se déverse dans la conduite de Grand Blvd. Ceci n'est évidemment pas conforme, et représente un risque de contamination et de salubrité. Une requête pour poser un égout unitaire est ouverte depuis octobre 2018 (No 18-341-739) et serait entre les mains de la DRE. Nous avons dû installer un système hybride à 2 sorties, pour pouvoir se raccorder au réseau lorsque celui serait installé. Question : les travaux d'installation de l'égout unitaire sont-ils planifiés? Sont-ils synchronisés avec les travaux de remplacement des entrées de service d'eau potable en plomb (afin d'éviter 2 chantiers consécutifs sur la même portion de rue)?
6	dina	husseini	Femme		URGENCE *SÉCURISATION PIÉTON* INTERSECTION EKERS/WILDERTON Bonjour, Félicitations aux élu.e.s pour votre mandat. Ca fait plusieurs mois/année que je fais la demande d'ajouter un arrêt ou une lumière à l'intersection Wilderton/Ekers. Malheureusement, la réponse qu'on a eu est celle d'ajouter des peintures blanches au milieu de la route. Or, cette intersection très dangereuse n'est jamais respecté par les automobilistes (ni même les autobus STM!). Lorsque je veux circuler, il est presque dangereux d'y traverser parce que les voitures roulent très rapidement, mais aussi parce qu'ils ne respectent pas les lignes blanches de l'intersection. Dans ce sens, il n'est jamais prévisible de se sentir en sécurité lorsqu'on traverse cette intersection. Je tiens à savoir s'il y aura des réelles mesures concrètes et à long terme pour ajouter un arrêt aux 4 intersections de cette rue ?
7	Jeremy	Marion	Homme		Stationnement Étant donné les buildings aux alentours des rues Côte St -Luc et Montclair, ainsi que la réglementation interdisant le stationnement de nuit dans tout Côte St Luc, nous éprouvons beaucoup de difficultés à nous stationner à une distance raisonnable de notre maison. La réglementation actuelle interdit le stationnement en façade (malgré que la disposition spécifique des duplex sur la rue montclair permettrait la construction d'aires de stationnement respectant l'environnement par des haies de cèdres), quelle est la solution pour venir en aide au résident des rues affectées?
8	Félicia	Balzano -	Femme	SDC Côte-des-	Promotion commerciale En mon nom et celui de la SDC Côte-des-Neiges, nous souhaitons vous remercier d'appuyer



		Directrice générale		Neiges		nos actions et celles de nos commerçants en établissant et en prolongeant les périodes de permis de promotion commerciale et leurs conditions. Cette mesure contribue concrètement au dynamisme de nos artères commerciales autant en période estivale qu'hivernale. Cette solution innovante répond activement à la situation actuelle est représente un véritable exemple pour les années subséquentes. Depuis le début de cette mesure, la SDC Côte-des-Neiges y participe activement afin d'en faire bénéficier non seulement ses entreprises membres, mais aussi les citoyens et citoyennes qui peuvent profiter d'une expérience de visite renouvelée et adaptée. Vos équipes et vous sont d'une précieuse aide dans le soutien à l'achat local et à l'adaptation de nos artères aux nouvelles réalités. Nous sommes ravis de pouvoir accueillir à nouveau cette mesure en 2022. Merci de votre appui.
9	Elliot	Coltin	Man		Queen Mary repaving	Queen Mary Road was supposed to be repaved in September. It wasn't and there is absolutely no news about what is supposed to happen. Did the city run out of money or is it being rescheduled ? If the latter, when will the repaving happen and will merchants and residents be advised ?
10	Line	Bonneau	Femme		Intersection CDN et Queen Mary	Traverser l'intersection CDN et Queen Mary à pied et cela équivaut à mettre sa vie en danger. Encore 2 fois la semaine dernière, en traversant du sud au nord à l'ouest de CDN, des automobilistes m'ont coupé la voie alors que j'étais dans le passage piéton sur le chemin Queen Mary allant vers l'ouest et qu'il me restait amplement le temps de me rendre jusqu'au trottoir. J'ai rempli un formulaire en ligne pour le SPVM. On m'a répondu que les automobilistes ne respectent pas la priorité des piétons et on m'a conseillé à l'avenir d'appeler le 911 pour faire intercepter le véhicule. J'entends parler d'une révision de cette intersection depuis 2017. Je sais que Mme Popeanu travaille sur le dossier. Qu'est-ce que l'échéancier prévoit au cours du présent mandat s'échelonnant jusqu'en novembre 2025? Quelles mesures le service de police est-il prêt à déployer pour faire en sorte que les automobilistes respectent le code de la sécurité routière à cet endroit et ce, dès maintenant?
11	Simon	Paquette	Homme	Association des piétons et cyclistes de NDG (APC NDG)	Sécurité cyclable pour tout le monde	Bonjour. Tout d'abord, félicitations pour vos élections respectives. 1- L'Association aimerait connaître le plan concret de la nouvelle administration pour sécuriser, prolonger et améliorer le réseau cyclable dans ce mandat. Le réseau local a stagné ici dans le précédent mandat, mais s'est développé rapidement ailleurs à Montréal. Nous pourrions nous inspirer de Vision Vélo de Rosemont. Que ferez-vous pour que les personnes de tous les âges puissent utiliser leur vélo de manière confortable et sécuritaire partout dans l'arrondissement et ce, à l'année? 2- Plus spécifiquement, nous aimerions demander de sécuriser les avenues Plamondon (entre Macdonald et Westbury) et Isabella (entre Macdonald et Victoria) pour les vélos afin de



					connecter enfin les axes Est-Ouest dans Côte-des-Neiges à ceux Nord-Sud dans Notre-Dame-de-Grâce. Il faut un plan pour pouvoir traverser Décarie. Merci beaucoup d'avance et au plaisir de se rencontrer!
12	Maria	Braker	Femme	Pour une patinoire au parc Maurice-Cullen	Le parc Maurice-Cullen est très apprécié par les familles du voisinage. Il possède un chalet nouvellement construit et un terrain plat de basketball qui se prêtent parfaitement à l'installation d'une patinoire. En fait, il y a eu une patinoire au parc Maurice-Cullen pendant de nombreuses années, mais il n'y en a plus depuis 2018. L'hiver, le parc attire déjà les familles pour faire de la luge. La patinoire permettrait de bonifier l'offre d'activités extérieures hivernales dans ce parc urbain et ainsi promouvoir la santé et le bien-être des résidents, surtout en cette période de pandémie. Notre petition pour une patinoire a déjà plus de 80 signatures de résidents du quartier. Elle se trouve à l'adresse https://www.change.org/p/pour-une-patinoire-au-parc-maurice-cullen . 1) La Ville va-t-elle acquiescer à notre demande pour une patinoire au parc? 2) Sinon, comment expliquez-vous l'investissement de plus de 400 milles qu'a représenté le nouveau chalet en 2013?
13	Michael	Anderson	Homme	Transports	Madame la Mairesse et Madame Stephanie Valenzuela La future station de métro REM Canora est à quelques pas du chemin Bates, mais elle sera difficilement accessible à la majorité des riverains dans le secteur populaire et en forte croissance au sud de Jean-Talon. Les voies ferrées du CP et la rue Jean-Talon sont un énorme obstacle pour atteindre la station, et la CDPQ n'a pas profité des travaux pour construire un édicule sur le chemin Bates. On peut attendre très longtemps avant de traverser à Wilderton lorsqu'il y a un train de marchandises sur la voie du CP, et attendre encore à Jean-Talon parce que les feux de circulation ne priorisent pas les piétons. Est-ce que l'arrondissement prévoit des actions pour faciliter l'accès à la station Canora et rendre les intersections à Bates et à Jean-Talon moins hostiles pour les piétons (passerelles ou tunnels piétons, réfection des trottoirs, mise à niveau des feux, etc.)?
14	Diane	Chambers	Woman	Deterioration of Empress Theatre	Referring to my Sept question to the former Borough Council re deterioration of the Empress Theatre building whose facade is a fine and rare survivor of the Egyptian Revival theatre style, I



						trust that the new Council will protect it from further disgrace by applying RCA11 17196 article 15 which states that all properties must be kept free of graffiti. The Empress was most recently defaced in mid- Sept, reported to my City Councillor and "311", nothing done, a small example of its neglect by its Ville de Montréal owner for over 20 years. The huge response to a Zoom citizen consultation last year indicated great interest in the building's potential community and other uses. But responsibility for the delay in decision making has been deferred to the SHLM who apparently must produce a study. Will the new Borough Council work with urgency to solve this impasse?
15	JP	Tan	Homme		Local parks	There is no money in the 2022 budget to fix up local parks. Why did centre city purchase the green space being the Y on Hampton street for 9M\$ if the borough can't do anything to transform the space into a usable park? When will equipment for kids to play with be installed?
16	Sharon	Leslie	Femme		Community input re: Empress	Many diverse ideas were expressed regarding the potential use, activities and management of a Cultural Centre at the Empress. The community has been involved for decades regarding project development. At the last Borough Council meeting, Peter McQueen said that Société d'Habitation de Montreal (SHDM), was finalizing a project, based on the most recent consultation, to go to tenders for architects. However, the community has no information about how SHDM reconciled the differences put forward a year ago. Eventually there will be public consultation on heights, set-backs etc. but the key parameters will be already be set in what is being prepared for tenders. When will the community be consulted on the proposal, prior to tenders being solicited? The community must be involved in shaping this project, as it develops, not just be a rubber stamp at the end. How did SHDM decide which priorities for use were to be retained? When will SHDM present the financial feasibility study?
17	Ron	Pelletier	Homme		Safety for seniors and people with disabilities at the corner of Cavendish and Sherbrooke	Question is for Mayor Gracia Kasoki Katahwa Having established that this corner is recognized dangerous and having been placed on a one year list for consideration, what is the criteria for priority. Where is this intersection on your list of review. Can we count it on your list of urgent matters?
18	Genevieve	Huftier tabourin	Femme		améliorer la fluidité de la circulation de l'autobus 51 sur queen mary	Pour améliorer la fluidité de la circulation de l'autobus 51 sur queen mary, serait-il possible d'avoir une voie réservée aux autobus de 7h à 9h en direction est de hampstead à snowdon et en direction ouest de 15h à 18h?
19	Frédéric	Mercier	Homme	Montréal	Pourrait il y avoir à nouveau une patinoire au parc Maurice Cullen?	Pourrait il y avoir à nouveau une patinoire au parc Maurice Cullen?
20	Libby	Cohen	Woman	Syndicat de la propriété le 7575 chemin Westover	Hazardous abandoned Robert-Burns shopping plaza	(1) Regarding the abandoned deteriorating commercial property along Robert-Burns Rd. (Loyola District), can the borough please definitively force the property owners - Cons Properties (Gioia rentals) to PROPERLY and PERMANENTLY block their neglected parking lot (where people continue to dump their garbage or renovation items, and where vagrants have started hanging



						around)? (2) Can the borough please finally oblige the developers to actively monitor their property, keep it clean and well-lit, and remove loose debris and dangerous overhead signage, especially along the City sidewalk running along the property, which we must use in order to access the walkway and pedestrian underpass along Côte-Saint-Luc Road? (3) Can the borough please get REAL information, and not just the developers' empty 6-month-old promises, as to when this problematic property will start being redeveloped? It has become a hazardous mini-slum for the neighbourhood since it was emptied out two years ago. Thank you!
21	Adam	Gordon	Man		Roads and Sidewalks	Why is there so little money in the capital budget to repair roads and sidewalks ? We are a big Borough and our funding is inadequate to prevent deterioration of our roads and sidewalks ? As well, how much is being budgeted for sidewalk extensions and can that money be transferred to road repaving ?
22	Sally	DeVera	Woman		question to the new mayor	On a per capita basis, our Borough receives lowest amount in transfers from City Hall. We are always underfunded. The Projet Montreal party promised if re-elected to fix that. Will you have been re-elected and you are not fixing that. New funds from City Hall are well below the rate of inflation and the Borough is using a large part of its surplus to pay for services. That shouldn't have to occur either. My question to the new Mayor, why don't you use your influence to ask Valerie Plante to solve the chronic underfunding of the Borough this year ? How much longer do we have to wait ?
23	Nigel	Spencer	Homme	Piéton Montréal Pedestrian	Signalisation sur Queen-Mary (entre Victoria et Clanranald) et Décarie.	Bonjour: D'abord nos félicitations à ceux et à celles qui sont nouvellement élu(e)s ou ré-élu(e)s au Conseil d'Arrondissement. Notre question concerne les problèmes considérables rencontrés par les piétons sur les axes Queen-Mary et Décarie, notamment à l'angle même de ces deux rues où la traversée des piétons est difficile et périlleuse, ainsi qu'aux angles de Décarie et Côte-Sainte-Catherine (et ailleurs en montant Décarie). On n'a pas le temps de traverser au complet, et plusieurs sont pris pendant longtemps entre les deux voies, quitte à risquer la course contre le feu rouge. Le problème s'accroît en hiver évidemment. Est-ce que l'Arrondissement pourra étudier, et remédier à, la situation difficile, dangereuse et très anxiogène dans laquelle bon nombre de piétons sur trouvent régulièrement sur les axes Queen-Mary et Décarie et nous faire part de la suite, S.V.P.?
24	Norman	Sabin	Man		CDN-NDG Council Dec 13: Intersection Terrebonne / Grand.	Good day, I live near the intersection of Terrebonne and Grand. This intersection is controlled by traffic signals with a cycle time of 70 seconds. Normally, Terrebonne gets 35 seconds green time, as does Grand, which makes sense with traffic volumes being similar on both streets.



						<p>But, since October, Terrebonne has decreased to 25 seconds green time, and Grand increased to 45 seconds. I'm pretty sure this is a programming error so I made a complaint to 311 Nov 4 (File: 21-297677), but so far no change.</p> <p>I'm not sure what else I can do, so can I request the borough manager check out the problem with his traffic engineers?</p>
25	Mark	Goldsmith	Man		Outdoor skating rinks near Circle road	Why is there no longer a skating rink at Maurice-Cullen park?
						: citoyen.ne.s souhaitant poser leur question en direct (ouverture du micro)
						: 4e question et suivantes sur un même sujet

